

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-34
Référence Nomenclature n°7.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, patrimoine, aménagement et développement territorial

Service en charge : Commande Publique et Juridique

Objet : Règlement intérieur de la salle de recueillement de la Ville de Firminy et mise en place d'une tarification - Approbation

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121- 9, L 2331-2 à L 2331-4,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment en son article L 2125-1,

Considérant que les pratiques funéraires ont évolué et les cérémonies d'adieu ont désormais lieu plus souvent qu'auparavant hors des lieux de culte,

Considérant que pour répondre à la demande croissante des familles d'organiser des cérémonies civiles permettant d'assurer un moment de recueillement, d'hommage auprès de leur défunt, la Ville de Firminy a porté création d'une salle de recueillement afin de garantir à tous la liberté des funérailles,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la mise à disposition de la salle de recueillement au cimetière de Firminy doit donner lieu au paiement d'une redevance, il importe d'arrêter le tarif d'occupation,

Considérant l'avis émis par la Commission de Sécurité en date du 9 janvier 2020,

Considérant qu'il importe d'arrêter la tarification et le règlement intérieur afférent, dont le projet est rapporté en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la tarification pour la mise à disposition de la salle de recueillement à 25 euros de l'heure,
- Approuver le projet de règlement intérieur tel rapporté en annexe,
- Dire que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du budget de la Ville,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-34
Référence Nomenclature n°7.2

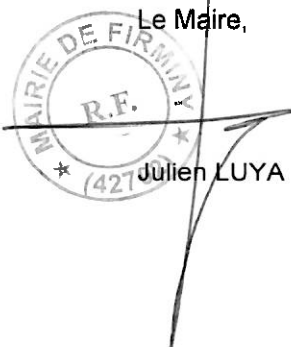
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres présents,

25 voix Pour,
7 Contre (Listes Ensemble Pour Firminy et l'Elan Citoyen),

- **APPROUVE** la tarification pour la mise à disposition de la salle de recueillement à 25 euros de l'heure,
- **APPROUVE** le règlement intérieur, tel rapporté en annexe,
- **DIT** que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du budget de la Ville,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 31 janvier 2023

Le Maire,

Julien LUYA

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023

**Règlement intérieur de la salle de recueillement de la Ville de Firminy
et mise en place d'une tarification - Approbation**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 24 Janvier 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 31 Janvier 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18 h 20), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADDO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 18 h 29), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal (jusqu'à 22 h 22), M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle (à partir de 18 h 16), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CHALAND Christophe à M. MADDO Patrick (jusqu'à 18 h 20), M. ZEDDA Marc à CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), M. GRANGE Gaëtan à Mme CAMOSSO Jacqueline (jusqu'à 18 h 29), Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent (à partir de 22 h 22), Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 16).

SECRETARE DE SEANCE : Mme MAISONNEUVE Marie.

ABSENT : M. CHANUT (jusqu'à 18 h 15), M. ZEDDA Marc (jusqu'à 18 h 15), Mme CREGO Tiffanie.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	32

